# Infor LN Finances - Configuration de SEPA

© Copyright 2017 Infor

Tous droits réservés. Les marques, dessins et modèles ci- joints sont des marques et/ou des marques déposées de Infor et/ou ses associés et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques listées ci-jointes appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

## Notifications importantes

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et la propriété de Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive de Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts (de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (“Objectif”).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes. Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut pas être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

## Reconnaissance de marques

Tous les autres noms de société, produit ou service référencés sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

## Informations sur la publication



| | |
|---|---|
| **Code du document** | tfsepaug (U9574) |
| **Release** | 10.5 (10.5) |
| **Publié le** | 20 décembre 2017 |

# Table des matières

**A propos de ce document**

**Chapitre 1 Introduction....7**

Introduction....7

SEPA....7

**Chapitre 2 Configuration des données de base....9**

Configuration des données de base....9

Définir les paramètres supplémentaires dans Données communes et Finances....9

Création d'une présentation XML....10

Affichage d'une présentation XML....12

Statut de la version de la présentation XML....12

Gestion des identifications XML....13

Exportation et importation de présentations XML....16

Modification des méthodes de règlement....18

Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000)....18

Données par banque/méthodes de règlement (tfcmg0545m000)....20

Création de mandats de prélèvement....21

Champs de mandat....22

Statut mandat....22

Détails créditeur....23

Détails débiteur....23

Détails mandat....23

Type séquence....25

Détails amendement....25

Impression mandat de prélèvement (tfcmg0427m000)....26

**Chapitre 3 Procédure de règlement....27**

Procédure de règlement....27

**Chapitre 4 Procédure de règlement automatique....33**

Procédure de règlement automatique clients.....33
Sélection des factures clients pour règlement automatique (tfcmg4220m000).....33
Avis de règlement automatique client (tfcmg4502m000).....34
Audit lot de règlements automatiques clients (tfcmg4255m000).....34
Transfert des règlements automatiques clients (tfcmg4260s000).....34

**Annexe A Glossary.....35**

**Index**

# A propos de ce document

Ce document décrit comment configurer les données de base pour la gestion des écritures SEPA.

### Comment lire ce document

Ce document a été constitué à partir de rubriques d'aide en ligne. Les références aux autres sections du manuel sont donc présentées tel qu'indiqué dans l'exemple suivant :

- Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique *Configuration d'un schéma d'intégration*. Pour trouver la section référencée, reportez-vous à la table des matières ou utilisez l'index à la fin du document.

Les termes soulignés correspondent à un lien vers une définition du glossaire. Si vous consultez ce document en ligne, vous pouvez cliquer sur le terme souligné pour accéder à la définition du glossaire qui se trouve à la fin.

### Commentaires ?

Cette documentation fait l'objet de révisions et d'améliorations constantes. Vos remarques/demandes d'informations sur ce document sont bienvenues. Veuillez envoyer vos commentaires à l'adresse email documentation@infor.com .

Référencez le numéro et le titre du document dans votre email. L'efficacité de nos rétroactions dépend de la spécificité de vos informations.

### Contacter Infor

Si vous avez des questions sur les produits d'Infor, consultez le portail de support Infor Xtreme à www.infor.com/inforxtreme .

Si ce document est mis à jour après la sortie du produit, la nouvelle version sera publiée sur ce site web. Il est recommandé de vérifier périodiquement si la documentation a été mise à jour en consultant ce site web.

N'hésitez pas à contacter documentation@infor.com pour tout commentaire sur la documentation d'Infor.

# Chapitre 1
# Introduction

1

## Introduction

### SEPA

L’espace unique de paiement en euros, en anglais Single Euro Payments Area (SEPA), est un espace de paiement en euro unifié mis en place par les banques membres du Conseil européen des paiements (l'EPC, European Payments Council) en réponse à la demande de la Commission européenne.

# Chapitre 2
# Configuration des données de base

2

## Configuration des données de base

Configuration de la fonctionnalité SEPA dans Infor LN:

- Configurer les paramètres supplémentaires dans Données communes et Finances/Logistique (prélèvement uniquement)
- Créer une présentation XML
- Gérer les éléments de conversion
- Modifier la méthode de règlement
- Créer des mandats de prélèvement (facultatif)

### Définir les paramètres supplémentaires dans Données communes et Finances

La première étape de la configuration des données de base pour les prélèvements SEPA consiste à configurer les paramètres supplémentaires dans les sessions suivantes :

- Données générales société (tccom0502m000)
- Tiers (tccom4500m000) (Facultatif)
- Paramètres CMG (tfcmg0500m000)

1. Dans la session de détail Données générales société (tccom0102s000), sous **Enregistrement**, indiquez un identifiant créancier et éventuellement un identifiant d'entité de gestion.

| Champ | Description |
|---|---|
| **Identifiant créancier** | L'identifiant créancier est requis dans le fichier de prélèvement SEPA. L'identifiant |

| | |
|---|---|
| | indiqué ici sera utilisé par défaut dans la session Mandat de prélèvement (tfcmg0127m000), où il peut être remplacé. |
| **Identifiant d'entité de gestion** | L'identifiant d'entité de gestion peut éventuellement servir d'identifiant pour la société de prélèvement dans le fichier correspondant. |

2. Dans la session Tiers (tccom4100s000), sur l'onglet **Détaillé**, indiquez l'identifiant de l'entité de gestion (facultatif).
3. Dans la session de détails Paramètres CMG (tfcmg0100s000), sur l'onglet **Règlements auto. clients**, indiquez le groupe de numéros et la série à utiliser pour les mandats de prélèvement.

## Création d'une présentation XML

La première étape de la configuration des données de base pour les virements et prélèvements SEPA consiste à définir une présentation XML.

**Création d'une présentation XML :**

1. Dans la session Présentations XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0524m000), indiquez un nouveau code de présentation.

   La session Présentation XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0624m000) démarre.
2. Définissez les champs d'en-tête de la présentation.
3. Cliquez sur **Fonction d'enregistrement**.
4. Dans le menu **Actions**, cliquez sur **Initialiser**.

**Remarque**

- Les présentations XML sont soumises à un contrôle de version.
- Le statut peut être **Initial**, **Actif** ou **Expiré**.

| Champ | Description |
|---|---|
| **Présentation** | Code de la présentation XML. |
| **Version** | Le numéro de version, généré automatiquement. |

| | |
|---|---|
| **Règlements (clients/fournisseurs)** | Indique si la présentation XML se rapporte à des paiements ou des règlements. |
| **Séparateur** | Le caractère utilisé pour concaténer les éléments de conversion lorsque différentes données Infor LN sont converties en une identification XML. |
| **Informations règlts groupés** | Si cette case est cochée, les identifiants d'informations de règlement sur les fichiers de règlements fournisseurs/automatiques clients sont regroupés. L'identifiant d'informations de règlement (PmtInf) n'est donc spécifié qu'une seule fois pour la combinaison banque, méthode de règlement et date de règlement/débit (planifiée).<br>Si cette case n'est pas cochée, les informations de règlement sont spécifiées pour chaque ligne de paiement/règlement du règlement ou lot de prélèvement. |
| **Statut** | Statut de la version XML, voir ci-dessous. |
| **Conversion de sortie XML** | ■ **Pas de conversion**<br>Le fichier XML est créé au format UTF-8.<br>■ **Jeu de caractères de base**<br>Après création du fichier XML au format UTF-8, les caractères qui ne sont pas conformes à la spécification PEC SEPA sont convertis en points.<br>■ **Jeu de caractères étendu**<br>Après création du fichier XML au format UTF-8, les caractères qui ne sont pas conformes à la spécification PEC SEPA sont convertis en caractères qui représentent mieux les caractères d'origine. Par exemple, le caractère '&' serait remplacé par le caractère '+'. |
| **Format de montant** | Les formats de montant, par ex. les signes de séparation décimale et des milliers, peuvent être remplacés. |
| **Format de date** | Les formats de date peuvent être remplacés. |
| **Format UTC** | Heure UTC |

| Commande | Description |
| --- | --- |
| **Initialiser** | Une présentation vide peut être initialisée. Toutes les identifications seront initialisées au format ISO 20022. L'initialisation peut être répétée si le statut de la présentation est **Initial**. L'initialisation peut être réalisée avec ou sans option de remplacement (qui équivaut à la réinitialisation). Dans ce dernier cas, les identifications existantes (éléments convertis y compris) ne sont pas modifiées et les identifications manquantes sont ajoutées avec la case **Sélectionner** décochée.<br>Remarque<br>Lorsque vous activez une présentation XML, les identifications qui ne sont pas sélectionnées seront conservées. |
| **Activer** | Attribue le statut **Actif** à la présentation XML. |
| **Expirer** | Attribue le statut **Expiré** à la présentation XML. |
| **Générer le fichier XML** | Permet de lancer la session Sélection règlement/lot règlts auto.clients pour fichier XML (tfcmg0224m000). |

## Affichage d'une présentation XML

Dans les sessions Présentations XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0524m000) et Présentation XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0624m000), la commande **Afficher les présentations XML** vous permet également d'afficher la présentation XML sous forme d'arborescence (GBF). Dans cette vue, différentes couleurs et icônes indiquent les conversions manquantes. Un clic droit sur une identification XML vous ramène directement à la ligne de présentation XML appropriée pour l'affichage ou la modification.

## Statut de la version de la présentation XML

| Statut | Description |
| --- | --- |

| | |
|---|---|
| **Initial** | Si le statut est **Initial**, vous pouvez modifier les détails de la présentation. |
| **Actif** | Il est impossible de modifier une présentation dont le statut est **Actif**.<br>Pour apporter des modifications, copiez la présentation courante en lui affectant un nouveau numéro de version.<br>Pour utiliser la présentation ayant le nouveau numéro de version :<br>**1.** Affectez la valeur **Expiré** au statut de la présentation active.<br>**2.** Affectez la valeur **Actif** au statut de la présentation ayant le nouveau numéro de version.<br>Remarque<br>Vous pouvez aussi affecter directement la valeur **Actif** au statut de la présentation ayant le nouveau numéro de version. Le statut de la version précédente deviendra alors automatiquement **Expiré**. |
| **Expiré** | Il n'est plus possible d'utiliser la présentation. |

Infor LN génère des identifications XML par défaut et leurs conversions en éléments de paiement/règlement. Ces identifications XML de valeur par défaut et leurs conversions s'appuient sur les recommandations données dans les manuels de l'EPC (European Payments Council ou Conseil européen des paiements).

## Gestion des identifications XML

Les manuels et directives EPC autorisent l'envoi d'exigences spécifiques à une banque ou un pays dans le fichier XML à la banque. Ces exigences locales ou spécifiques peuvent être satisfaites via les identifications XML optionnelles. Par conséquent, vous pouvez ajouter, supprimer ou modifier des identifications XML dans la présentation initialisée par défaut.

Pour supprimer une identification XML, sélectionnez la ligne de balise XML appropriée et utilisez la commande Supprimer dans le menu de la session. Si le type d'identification XML est obligatoire du fait qu'elle a été désignée comme exigence minimale dans le Manuel EPC, la ligne de présentation ne peut être supprimée.

**Remarque**

Il est possible de supprimer une identification XML uniquement si les identifications enfants éventuelles ont été supprimées.

Pour **Modifier** une identification XML (statut de présentation : **Initial**), double-cliquez sur la ligne d'identification XML requise pour lancer la session de détails Lignes de présentation XML règlement client/fournisseur XML (tfcmg0125m000).

| Champ | Description |
|---|---|
| **Identifiant XML** | Numéro d'identification XML. |
| **Identification XML** | Nom d'identification XML. |
| **Description de l'identification XML** | Description de l'identification XML. |
| **Type d'identification XML** | Définit un ensemble de valeurs et les opérations autorisées sur ces valeurs. Ce champ indique quel type de valeur est attendu pour cette identification. Il est à comparer au type d'élément des éléments de conversion. En l'absence de correspondance, l'utilisateur est informé.<br>Pour l'intégration des éléments XML avec des enregistrements Infor LN, il existe les types de données suivants :<br>■ **Attribut**<br>Par exemple code de devise, quantité<br>■ **Booléen**<br>Oui/Non<br>■ **Date**<br>Date absolue<br>■ **Nombre décimal**<br>■ **Noeud**<br>Uniquement pour les parents<br>■ **Chaîne**<br>Code alphanumérique<br>■ **Date UTC**<br>Date indépendante du fuseau horaire |
| **Identifiant XML de l'élément père** | Le numéro contenu dans ce champ indique l'élément parent de l'identification XML actuellement utilisée pour construire l'arborescence XML. |
| **N° séquence dans l'élément père** | Une identification parente peut avoir plusieurs identifications enfants. Ce champ indique la séquence selon laquelle l'identification courante se situe pour le parent. |

| | |
|---|---|
| **Obligatoire** | Si cette case est cochée, la ligne de présentation ne peut pas être supprimée. |
| **Sélectionner** | Si cette case est cochée, l'identification XML est incluse dans la génération de fichier. |
| **Comparer avec l'élément de règlement** | Si cette case est cochée, la valeur d'identification pour cette ligne de présentation est définie en fonction d'un ou plusieurs champs ou variables de la table Infor LN. Le texte fixe indique la valeur spécifiée par l'utilisateur comme valeur (statique) d'identification. **Comparer avec l'élément de règlement** et **Texte fixe** s'excluent mutuellement. |
| **Texte fixe** | Voir le champ **Comparer avec l'élément de règlement** |
| **Nombre max. de caractères texte** | Nombre maximum de caractères de texte autorisés. |
| **Choix** | Si cette case est cochée, l'identification est un élément de choix mutuellement exclusif. Si deux éléments enfants sont marqués comme **Choix**, l'utilisateur en est informé lors de la sélection des deux identifications.<br>Remarque<br>Ce champ est prédéfini et indique simplement si l'identification est considérée comme un champ à choix multiples, selon les manuels EPC. |
| **Transactionnel** | Si cette case est cochée, les données de cette ligne sont fonction de l'écriture réelle. Les identifications transactionnelles sont répétées tant qu'il existe des écritures. |
| **Trier la séquence** | Séquence de l'identification XML dans le fichier. La **Trier la séquence** est une séquence générée par le système du fichier XML. Après activation, toutes les lignes sélectionnées doivent indiquer ici une valeur différente de zéro. Ce champ a une fonction purement technique et l'utilisateur ne peut pas le renseigner. |

**Consignes de modification**

- Si la case **Sélectionner** est cochée, la quasi-totalité des champs peuvent être modifiés. Toutefois, si l'identification est générée sous forme d'identifiant de règlement par exemple, seule la modification des champs suivants est censée :
  - **Description de l'identification XML**
  - **Obligatoire**
  - **Comparer avec l'élément de règlement**
  - **Texte fixe**
  - **Nombre max. de caractères texte**
  - **Choix**
- La valeur du champ **Trier la séquence** est générée et ne peut être modifiée.
- Vous pouvez modifier les champs suivants uniquement lorsque vous créez une nouvelle identification :
  - **Identification XML**
  - **Type d'identification XML**
  - **Identifiant XML de l'élément père**
  - **N° séquence dans l'élément père**
  - **Choix**
  - **Transactionnel**

    A l'exception des identifications qui relèvent de l'en-tête de groupe, toutes les identifications doivent avoir cette case cochée.
- Dans le cadre d'une exigence locale particulière, vous pouvez définir cette identification comme obligatoire. Si la case **Comparer avec l'élément de règlement** est cochée, cela signifie que l'identification doit être convertie, ou l'a déjà été, en cas d'identification générée par défaut, en données dans Infor LN. Si cette case n'est pas cochée, l'identification est précisée au moment de l'exécution et/ou un texte fixe peut être ajouté. Le champ **Texte fixe** et la case **Comparer avec l'élément de règlement** s'excluent mutuellement.

Pour ajouter une identification XML, dans la session Présentation XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0624m000), sur l'onglet Lignes de présentation XML règlement client/fournisseur XML, cliquez sur le bouton Nouveaux détails de la présentation.

## Exportation et importation de présentations XML

Dans la session Présentations XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0524m000), les commandes disponibles sur le menu Vues, Actions ou Références vous permettent d'exporter ou d'importer des présentations XML par le biais des sessions suivantes :

- Exportation présentations XML règlements client/fournisseur (tfcmg0224m100)
- Importation présentations XML règlements client/fournisseur (tfcmg0224m200)

Après exportation d'une présentation XML, vous pouvez être amené à modifier le code de présentation et le numéro de version du fichier d'export. Supposez par exemple que vous avez exporté la présentation *TEST*, version *3* à partir de votre environnement de test et que vous souhaitez l'importer dans votre

environnement actuel, sous forme de présentation *SEPA*, version *1*. Dans ce cas, procédez comme suit :

1. Ouvrez le fichier d'export.
2. Recherchez l'identification *CodePrésentation*.
3. Remplacez TEST par SEPA.
4. Modifiez la valeur de l'identification *Version* de 3 en 1.

## Exportation présentations XML règlements client/fournisseur (tfcmg0224m100)

Cette session permet d'exporter des présentations XML dans un fichier XML.

| | |
|---|---|
| **Sélections** | |
| **Présentation** | Code de la présentation XML. |
| **Version** | Numéro de version. |
| **Options** | |
| **Dernière version active uniquement** | Si cette case est cochée, seule la dernière version (statut **Actif**) des présentations XML sélectionnées est exportée. |
| **Exporter** | |
| **Emplacement exportation** | Sélectionnez **Système local** ou **Serveur** selon les besoins. |
| **Répertoire exportation** | Cliquez sur le bouton Parcourir pour sélectionner le répertoire dans la boîte de dialogue Rechercher un dossier. |
| **Nom de fichier exportation** | Cliquez sur le bouton Parcourir pour sélectionner le fichier dans la boîte de dialogue Ouvrir dans le répertoire sélectionné. |

## Importation présentations XML règlements client/fournisseur (tfcmg0224m200)

Cette session permet d'importer des présentations XML dans un fichier XML.

| | |
|---|---|
| **Importer** | |
| **Emplacement d'importation** | Sélectionnez **Système local** ou **Serveur** selon les besoins. |
| **Répertoire d'importation** | Cliquez sur le bouton Parcourir pour sélectionner le répertoire dans la boîte de dialogue Rechercher un dossier. |
| **Nom du fichier d'importation** | Cliquez sur le bouton Parcourir pour sélectionner le fichier dans la boîte de dialogue Ouvrir dans le répertoire sélectionné. |
| **Options** | |
| **Rapport d'erreurs** | Si cette case est cochée, Infor LN imprime un état de toutes les erreurs rencontrées. |

**INCLUDE: baanerp_tf_onlinemanual_sepa0120 Maintaining mapping elements**

# Modification des méthodes de règlement

Pour utiliser la fonctionnalité SEPA, plusieurs changements supplémentaires sont nécessaires dans la configuration des données pour les méthodes de règlement. Pour appliquer ces changements, accédez aux sessions suivantes :

- Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000)
- Données par banque/méthodes de règlement (tfcmg0545m000)

## Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000)

Dans les méthodes de règlement utilisées pour le transfert de crédit/le règlement automatique, assurez-vous que la case **Fichier XML** est cochée. De ce fait, le champ **Etat des règlements** est indisponible.

| Champ | Description |
|---|---|
| **Mandat de prélèvement requis** | Si cette case est cochée, un mandat de prélèvement valide doit être lié à un avis de règlement automatique client. Référez-vous à "Création de mandats de prélèvement". |

| | |
|---|---|
| **Règlement client/fourn formaté par** | Si vous sélectionnez **Fichier**, vous pouvez indiquer que le fichier de paiement doit être créé par Infor LN ou par un système externe capable de traiter le ViremmentBOD. |
| **Etat règlements clts/fourn.** | Pour les règlements et les prélèvements SEPA, deux états sont disponibles :<br>■ Etat 69 - une déclaration de règlement<br>■ Etat 70 - un document accompagnateur<br>Les deux états incluent un code à tiret.<br>Vous pouvez choisir l'un de ces deux états dans ce champ, ou dans le champ **Etat supplémentaire**. |
| **Périphérique par défaut** | Le périphérique d'impression de l'état qui est spécifié dans le champ **Etat règlements clts/fourn.**. |
| **Autre périphérique par défaut** | Le périphérique d'impression de l'état qui est spécifié dans le champ **Etat supplémentaire**. |
| **Utiliser le compte IBAN** | Si cette case est cochée, Infor LN utilise le numéro international de compte bancaire pour les règlements fournisseurs et les règlements automatiques clients.<br>Si cette case n'est pas cochée, Infor LN utilise le numéro de compte bancaire du tiers pour les règlements fournisseurs et les règlements automatiques clients.<br>Vous pouvez définir le code IBAN ou le numéro de compte bancaire du tiers dans les sessions suivantes :<br>■ Compte bancaire par tiers payé (tc-com4125s000)<br>■ Compte bancaire par tiers payeur (tc-com4115s000) |
| **Compte IBAN requis** | Si cette case est cochée, Infor LN vérifie si un IBAN créancier ou débiteur est disponible lorsqu'une proposition de règlement est auditée.<br>L'audit représente l'une des premières étapes du processus de règlement fournisseur et automatique client. Si un IBAN est manquant, un état est imprimé |

en indiquant le créancier ou débiteur dont l'IBAN est manquant.

## Données par banque/méthodes de règlement (tfcmg0545m000)

1. Dans la session Données par banque/méthodes de règlement (tfcmg0545m000), double-cliquez sur la méthode bancaire/de règlement appropriée.
2. Dans la session de détails Données par banque/méthode de règlement (tfcmg0145s000), indiquez la présentation et le chemin d'accès au fichier XML généré de façon à les relier à la méthode bancaire/de règlement.

   Ce chemin doit se terminer par ~, ce qui représente le nom du fichier.

### Exemple

Date : 21 mars 2015

| Chemin d'accès | Crée un fichier avec | Nom de fichier |
|---|---|---|
| /home/username/~~~~ | Nom formé à partir du jour et du mois courants. | 0321 |
| /home/username/~~~~~~ | Nom formé à partir du jour, du mois et de l'année en cours exprimés par 2 chiffres. | 150321 |
| /home/username/ ~~~~~~~~ | Nom formé à partir du jour, du mois et de l'année en cours exprimée en 4 chiffres. | 201503021 |

Vous pouvez créer des fichiers dont le nom est égal à la date courante. Un numéro de série est ajouté à la fin de ce nom. Le chemin contient le caractère #, qui représente le numéro de série des fichiers créés au cours de la même journée.

### Exemple

Date : 21 mars 2015

| Chemin d'accès | Crée jusqu'à | Nom de fichier |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| /home/username/ ~~~~~~~~.# | Neuf fichiers au cours de la même journée (le nom de ces fichiers se compose de la date courante suivie d'un numéro de série). | 20150321.1 à 20150321.9 |
| /home/username/ ~~~~~~~~.## | 99 fichiers au cours de la même journée (le nom de ces fichiers se compose de la date courante suivie d'un numéro de série). | 20150321.1 à 20150321.99 |
| /home/username/ ~~~~~~~~.### | 999 fichiers au cours de la même journée (le nom de ces fichiers se compose de la date courante suivie d'un numéro de série). | 20150321.1 à 20150321.999 |

# Création de mandats de prélèvement

Utilisez la session Mandat de prélèvement (tfcmg0127m000) pour créer des mandats de prélèvement valides qui doivent être liés à l'avis de règlement automatique client. Les informations relatives aux mandats de prélèvement sont requises dans le fichier de prélèvement SEPA. Par défaut, les identifications relatives aux mandats sont activées dans la présentation XML Règlement client/fourn.

Dans cette session, vous pouvez activer un mandat uniquement si les champs suivants ont été renseignés :

- **Société de règlement**
- **Tiers payeur**
- **Banque du tiers**

Une fois que vous avez activé le mandat de prélèvement, il peut être utilisé dans l'avis de règlement automatique client.

## Champs de mandat

| Champ | Description |
|---|---|
| **Mandat de prélèvement** | Numéro de séquence du mandat. Par défaut, le dernier numéro de mandat est incrémenté lorsque vous ajoutez un nouveau mandat. |
| **Version mandat** | Séquence indiquant la version du mandat de prélèvement. Ce numéro est utilisé lorsqu'un mandat est modifié. |
| **Statut mandat** | Voir ci-dessous. |

# Statut mandat

| Statut | Description |
|---|---|
| **Inactif** | Le mandat peut être modifié, mais il ne peut pas être utilisé dans l'avis de règlement automatique client. |
| **Actif** | Le mandat ne peut être modifié, sauf pour les champs **1ère date encaissement** et **Date finale encaissement**. Le mandat peut être utilisé dans l'avis de règlement automatique client. |
| **Annulé** | Il n'est plus possible d'utiliser le mandat. |
| **Expiré** | Il n'est plus possible d'utiliser le mandat. |
| **Modifié** | Le mandat a été modifié et un nouveau mandat ayant une référence à celui-ci a été activé. La date et le motif de l'amendement peuvent être modifiés. Lorsque la date de l'amendement est référencée dans un fichier de règlement automatique client, le mandat ne peut plus être modifié. |

## Détails créditeur

| Champ | Description |
|---|---|
| **Société de règlement** | Société qui lance le règlement automatique client. Utilisée dans le processus de sélection de mandat dans l'avis de règlement automatique client. |
| **Identifiant créancier** | L'identifiant créancier de la société qui effectue le règlement automatique client.<br>La valeur par défaut est extraite du champ **Identifiant du fournisseur** dans la session Données générales société (tccom0102s000) et peut être remplacée si besoin. |
| **Société de facturation** | Société de facturation à partir de laquelle le traitement de règlements automatiques clients est lancé. A titre d'information uniquement. |

## Détails débiteur

| Champ | Description |
|---|---|
| **Tiers payeur** | Client dont le compte bancaire va être débité. Utilisé dans le processus de sélection de mandat de l'avis de règlement automatique client. |
| **Banque du tiers** | Le compte bancaire du client à débiter. |
| **Tiers facturé** | Client facturé. A titre d'information uniquement. |

## Détails mandat

| Champ | Description |
|---|---|

| | |
|---|---|
| **Référence externe** | Référence ou identifiant du mandat s'ils sont générés par un système externe. |
| **Date de signature** | Date de signature du mandat. |
| **Encaissemt récurrent** | Si cette case est cochée, l'encaissement est récurrent. Sinon, il ponctuel. Cette information sert à déterminer le type de séquence. |
| **Référence bancaire tiers payeur** | Pour un mandat électronique, la référence de validation de la banque du client. Utilisée dans l'identification de signature électronique dans le mandat de prélèvement. |
| **Type séquence** | L'une des options suivantes :<br>■ Première<br>■ Instr. écr. pér.<br>■ Ponctuel<br>Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique **Type séquence** ci-dessous. |
| **1ère date encaissement** | Date à partir de laquelle les encaissements sont effectués.<br>■ La date de débit planifiée de l'avis de règlement automatique client ne peut pas être antérieure à la première date d'encaissement.<br>■ Si vous laissez ce champ vide, aucune vérification n'est effectuée à la première date d'encaissement. |
| **Date finale encaissement** | Date jusqu'à laquelle les encaissements peuvent être effectués.<br>■ La date de débit planifiée de l'avis de règlement automatique client ne peut pas être postérieure à la date finale d'encaissement.<br>■ Si vous laissez ce champ vide, aucune vérification n'est effectuée à la date finale d'encaissement. |
| **Date d'annulation** | La date d'annulation, le cas échéant. A titre d'information uniquement. |

| | |
|---|---|
| **Date dernier fichier bancaire** | Lors de la création d'un fichier de règlement automatique client qui fait référence à un mandat, la date du dernier fichier bancaire du mandat est mise à jour. Ce champ et le champ **Encaissemt récurrent** servent à déterminer le type de séquence. |
| **Texte signature électronique** | Si cette case est cochée, il existe des informations de type texte supplémentaires pour le mandat. Par exemple, pour inclure la signature électronique. |

## Type séquence

La valeur de ce champ est déterminée par la valeur des champs **Encaissemt récurrent** et **Date dernier fichier bancaire**, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

| Encaissemt récurrent | Date dernier fichier bancaire | Type séquence | Code |
|---|---|---|---|
| Sélectionné | Vide | Première | PREM |
| Sélectionné | Spécifié | Instr. écr. pér. | RCUR |
| Désélectionnée | Sans objet | Ponctuel | PONC |

**Remarque**

- Pour un mandat ayant le statut **Actif**, pour réinitialiser le type de séquence de *Périodique* à *Premier*, dans le menu Vues, Actions ou Références, sélectionnez **Réinitialiser type de séquence à 1**.
- Si un mandat est utilisé pour la première fois et que le statut d'un lot de prélèvements est réinitialisé ou que le règlement client émis est rejeté lors du rapprochement bancaire, le type de séquence du mandat est automatiquement réinitialisé sur *Premier*.

## Détails amendement

| Champ | Description |
|---|---|
| **Mandat initial** et **Version mandat** | ■ Référence au mandat initial après un amendement. Utilisée pour permettre la publication des informations relatives au mandat initial |

| | |
|---|---|
| | dans le fichier de règlement automatique client.<br>■ La version du mandat initial référencée ici doit être une version active.<br>■ Lorsque le mandat modifié est activé, le statut du mandat initial passe à **Modifié**. |
| **Date amendement** | Date de l'amendement. |
| **Amendement publié** | Si cette case est cochée, un fichier de règlement automatique client a été créé pour la première fois à l'aide d'un mandat modifié. Vous ne pouvez donc plus modifier ce mandat. |
| **Motif amendement** | Motif de l'amendement. |

## Impression mandat de prélèvement (tfcmg0427m000)

Pour imprimer des mandats de prélèvement, indiquez une plage de mandats, de versions et de statuts.

# Chapitre 3
# Procédure de règlement

3

## Procédure de règlement

Pour les virements SEPA, la procédure normale de règlement émis peut être suivie, en supposant que la bonne méthode de banque et de règlement est utilisée.

### Traitement de règlements fournisseurs

Selon les paramètres de la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), seuls les utilisateurs autorisés peuvent sélectionner des factures à régler et traiter un lot de règlements dans Gestion de la trésorerie.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique Autorisation de règlement dans Gestion de la trésorerie- configuration..

Dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), vous pouvez préciser si les utilisateurs autorisés doivent approuver un lot de règlements à traiter. Si vous cochez les cases **Approbation de lot de règlements** et **Approbation de lot de règlements auto. clients**, seuls les utilisateurs autorisés peuvent traiter un lot de règlements. Vous pouvez définir les utilisateurs autorisés dans la session Autorisations de règlement (tfcmg1100m000).

Vous pouvez utiliser les traitements de règlement automatique suivants :

- **Procédure de règlement automatique**
  Après la sélection des factures, vous pouvez vérifier les résultats et effectuer des ajustements. Vous pouvez, par exemple, réviser et modifier les factures sélectionnées et affecter les avances fournisseurs, les règlements non affectés ou les avoirs aux en-cours avant d'effectuer les règlements.
- **Traitement de règlements fournisseurs ininterrompu**
  Après la sélection des factures, Infor LN exécute le traitement des règlements de façon ininterrompue. Il peut ainsi être lancé de nuit en tant que traitement par lots. Ce traitement ne recherche ni les avances fournisseurs, ni les règlements non affectés, ni les avoirs. Pour plus d'informations, reportez-vous à Traitement de règlements fournisseurs automatique ou ininterrompu.

### Recherche des avances fournisseurs, des règlements non affectés et des avoirs

Si vous sélectionnez des en-cours pour un règlement, Infor LN recherche les avances fournisseurs et les règlements non affectés ou les avoirs que vous pouvez ensuite appliquer à l'en-cours. Infor LN affiche un avertissement ou génère automatiquement un état indiquant les tiers pour lesquels il existe des documents de ce type. Vous pouvez afficher les avances fournisseurs disponibles, les règlements non affectés ou les avoirs pour le tiers et les affecter aux en-cours.

### Règlement dans une multisociété financière

Dans une structure multisociété financière, Infor LN recherche toutes les sociétés financières de la société groupe.

Dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), vous devez définir les paramètres suivants :

- **Règlements par groupe de sociétés**
  Si cette case est cochée, la société groupe effectue tous les règlements pour le compte de chaque société.
  Exemple
  - les sociétés A, B et C appartiennent à une société groupe D.
  - Si cette case n'est pas cochée, des règlements peuvent être créés, soit séparément pour la société A, B et C, soit pour la société D.
  - Si cette case est cochée, seuls sont possibles les règlements effectués par la société groupe D pour le compte de la société A, B et C.
  - Les sociétés groupe sont définies dans la session Paramètres société (tfgld0503m000).
- **Sélection multisociétés factures à régler**
  Si ce paramètre a la valeur **Sélectionner factures** ou **Les deux**, vous pouvez sélectionner des factures d'autres sociétés pour règlement, si les paramètres suivants de l'autre société sont définis comme suit :
  - la case **Règlements par groupe de sociétés** n'est pas cochée ;
  - Le paramètre **Sélection multisociétés factures à régler** est défini sur **Factures propres sélectionnables** ou **Les deux**.

### Procédure de règlement automatique

Pour exécuter la procédure de règlement automatique, utilisez la séquence de sessions suivante :

- **Ordres de virement permanents (tfcmg1510m000)**
  Pour les règlements pour lesquels aucune facture fournisseur n'est disponible, vous pouvez créer des ordres de virement permanents. Pour plus d'informations, reportez-vous à Ordres de virement permanents
- **Sélection des factures à régler (tfcmg1220m000)**
  Cette session permet de sélectionner les factures dues dans les en-cours du module Comptabilité fournisseurs, ainsi que les ordres de virement permanents.

  Infor LN sélectionne les factures fournisseurs et les factures d'achat direct pour lesquelles les conditions suivantes sont remplies :
  - La facture est approuvée.

- Le statut **Approuvé pour règlement** est **Oui** ou **Sans objet**.
- Aucun motif de blocage n'est lié à la facture.

Si vous sélectionnez la case **Sélect. factures non approuvées pour règlement** dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), les factures non approuvées peuvent également être sélectionnées. D'autres paramètres sélectionnés dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000) peuvent également avoir une incidence sur la sélection des factures.

Infor LN recherche les avances, les règlements fournisseurs non affectés et les avoirs pour les tiers, et génère automatiquement un état des tiers pour lesquels ces documents existent. Avant de poursuivre le traitement, vous pouvez affecter les règlements et les avoirs aux en-cours.

Un lot de règlements pro forma est créé à partir de plusieurs critères de sélection, puis traité pour règlement. Vous pouvez imputer des factures clients et des avoirs avec des factures fournisseurs.

- **Proposition de règlement (tfcmg1609m000)**
  Révisez la sélection des factures fournisseurs et des ordres de virement permanents puis effectuez les ajustements nécessaires.

  Vous pouvez, par exemple, apporter les modifications suivantes :
  - modification des détails bancaires ou de la méthode de règlement,
  - ajout d'un règlement au lot,
  - suppression de règlements spécifiques,
  - suppression du lot de règlements complet.

  S'il existe des avances, des règlements fournisseurs non affectés ou des avoirs pour le tiers facturé, Infor LN affiche un avertissement. Dans le menu Vues, Actions ou Références, vous pouvez cliquer sur **En-cours non affecté** pour afficher les documents disponibles.

- **Application d'accord de versement (tfcmg1230m000)**
  Si vous employez des accords de versement, vous devez appliquer ces accords avant de pouvoir traiter le lot de règlements. Pour plus d'informations, reportez-vous à Utilisation des accords de versement.

- **Traitement des règlements (tfcmg1240m000)**
  Cette session permet de regrouper les règlements en un lot, en fonction des valeurs définies dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000). Infor LN recherche une relation bancaire pour chaque écriture, selon la description de Affectation de relations bancaires.

### Sessions associées

Selon les valeurs des paramètres concernés dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), si vous cliquez sur **Préparer** dans la session Traitement des règlements (tfcmg1240m000), Infor LN peut lancer les sessions suivantes :

- **Propositions de règlement (tfcmg1509m000) > Affectation manuelle de banques aux règlements (tfcmg1251m000)**
  Si Infor LN ne peut pas automatiquement affecter de relations bancaires aux écritures, la session Affectation manuelle de banques aux règlements (tfcmg1251m000) ou Affectation manuelle de banques aux règlts auto. clients (tfcmg4251s000) est lancée automatiquement et vous devez sélectionner une relation bancaire pour l'écriture.

- **Audit des règlements fourn. (tfcmg1255m000)**
  Cette session valide le lot de règlements. Infor LN contrôle et valide les données suivantes :
  - Si le montant à régler dépasse les montants maximaux par tiers payé, correspondant aux règlements sans facture pour lesquels vous disposez d'une autorisation dans la session Autorisations de règlement (tfcmg1100m000).
  - si une méthode de règlement correcte est affectée à toutes les factures,
  - si les factures des tiers sous-traitants sont réglées depuis un compte bloqué,
  - le compte bancaire et l'adresse des tiers,
  - les groupes financiers tiers,
  - les données d'imputation des étapes intermédiaires définies pour les méthodes de règlement,
  - les données d'imputation pour les règlements isolés et les ordres de virement permanents,
  - les détails de la relation bancaire.
  - L'IBAN du tiers si, dans la session Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000), la case **Compte IBAN requis** est cochée. Puis, le BIC de la banque du tiers sera audité en supposant que, dans la session Présentations XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0524m000), l'identification représentant le BIC est définie comme obligatoire et sélectionnée.

  Infor LN imprime un état des erreurs détectées. Une fois les problèmes résolus, lancez la session Traitement des règlements (tfcmg1240m000).

  Si le montant à régler dépasse les montants maximaux pour lesquels vous disposez d'une autorisation, vous pouvez effectuer des ajustements dans la session Proposition de règlement (tfcmg1609m000).

- **Impression des avis de versement (tfcmg1270m000)**
  Si la méthode de règlement requiert des avis de versement, la session Impression des avis de versement (tfcmg1270m000) est lancée automatiquement. L'avis de versement contient des détails relatifs aux factures et aux différents règlements.

Cette session permet de combiner des règlements fournisseurs dans un même lot.

Si la case **Approbation de lot de règlements** est cochée dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), vous ne pouvez préparer un lot que s'il a été approuvé par un utilisateur autorisé.

Les règlements effectués à un tiers peuvent être ajoutés dans un lot s'ils ont en commun :

- Devise
- Tiers payé
- Relation bancaire
- Méthode de règlement fournisseurs.
- Date de règlement
- Raison administrative

Le nombre de règlements à combiner dépend :

- Option de préparation
- de la limite de préparation.

Si vous employez des accords de versement, vous devez appliquer ces accords avant de pouvoir traiter le lot de règlements.

Une fois le processus de virement terminé, un fichier est créé à l'emplacement indiqué dans les Données de la session Données par banque/méthode de règlement (tfcmg0145s000). De là, le fichier peut être envoyé à la banque.

Cette session permet de gérer des données bancaires liées à une méthode de règlement fournisseur sélectionnée.

Ces données comprennent les écritures de règlements clients et fournisseurs avec la relation bancaire.

## Exemple

Le fichier XML généré peut être semblable à ce qui suit :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<Document
 xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.001.001.03"
 xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
 <CstmrCdtTrfInitn>
  <GrpHdr>
   <MsgId>5054/P02/PSB</MsgId>
   <CreDtTm>2014-10-09T03:03:45</CreDtTm>
   <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
   <InitgPty>
    <Nm>Infor</Nm>
   </InitgPty>
  </GrpHdr>
  <PmtInf>
   <PmtInfId>299/ANT/26</PmtInfId>
   <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
   <BtchBookg>false</BtchBookg>
   <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
   <PmtTpInf>
    <InstrPrty>NORM</InstrPrty>
    <SvcLvl>
     <Cd>SEPA</Cd>
    </SvcLvl>
   </PmtTpInf>
   <ReqdExctnDt>2014-10-09</ReqdExctnDt>
   <Dbtr>
    <Nm>Infor</Nm>
   </Dbtr>
   <DbtrAcct>
    <Id>
     <IBAN>NL39RABO0300065264</IBAN>
    </Id>
   </DbtrAcct>
   <DbtrAgt>
    <FinInstnId>
     <BIC>RABONL2U</BIC>
    </FinInstnId>
   </DbtrAgt>
   <ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
   <CdtTrfTxInf>
    <PmtId>
     <InstrId>299/ANT/26</InstrId>
     <EndToEndId>ANT000000261299</EndToEndId>
    </PmtId>
```

```
    <Amt>
     <InstdAmt
      Ccy="EUR">500.00</InstdAmt>
    </Amt>
    <CdtrAgt>
     <FinInstnId>
      <BIC>BIC</BIC>
     </FinInstnId>
    </CdtrAgt>
    <Cdtr>
     <Nm>Kraft Foods Bremen</Nm>
    </Cdtr>
    <CdtrAcct>
     <Id>
      <IBAN>DE89370400440532013000</IBAN>
     </Id>
    </CdtrAcct>
    <RmtInf>
     <Ustrd>INVOICE NUMBER 2014-0341</Ustrd>
    </RmtInf>
   </CdtTrfTxInf>
  </PmtInf>
 </CstmrCdtTrfInitn>
</Document>
```

# Chapitre 4
# Procédure de règlement automatique

4

## Procédure de règlement automatique clients

Pour traiter les prélèvements, les sessions suivants sont utilisées :

1. Sélection des factures clients pour règlement automatique (tfcmg4220m000)
2. Avis de règlement automatique client (tfcmg4502m000)
3. Audit lot de règlements automatiques clients (tfcmg4255m000)
4. Transfert des règlements automatiques clients (tfcmg4260s000)

### Sélection des factures clients pour règlement automatique (tfcmg4220m000)

Si, dans la session Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000), les cases **Mandat de prélèvement requis** et **Fichier XML** sont cochées, le mandat de prélèvement est défini par défaut en fonction du client concerné par le document de règlement automatique, la banque du client et la date de règlement planifiée. En cas de mandats multiples, c'est le mandat ayant la date de signature la plus récente qui est défini par défaut.

Si, dans la session Sélection des factures clients pour règlement automatique (tfcmg4220m000), la case **Sélect. mandats de prélèvement initiaux seulement** est cochée, seules les factures ayant un mandat de prélèvement associé sont sélectionnées. Les mandats initiaux sont des mandats ayant le type de séquence FRST (Premier) ou OOOF (Unique).

Si la case **Sélect. mandats de prélèvement non-initiaux seulement** est cochée, seules les factures ayant un mandat de prélèvement non initial associé sont sélectionnées.

## Avis de règlement automatique client (tfcmg4502m000)

Le mandat spécifié doit remplir les critères suivants :

- Le client concerné dans l'avis de règlement automatique client et le mandat doivent correspondre.
- La banque du client dans l'avis de règlement automatique client et le mandat doivent correspondre.
- La société de l'avis de règlement automatique client, c'est-à-dire celle dans laquelle l'avis est créé, et la société de règlement du mandat doivent correspondre.
- La date de débit planifiée doit être postérieure à la date de signature du mandat.
- La date de débit planifiée doit être postérieure à la première date d'encaissement du mandat, si elle a été spécifié.
- La date de débit planifiée ne doit pas être postérieure à la date finale d'encaissement du mandat, si elle a été spécifiée.
- Pour un encaissement ponctuel, dans lequel la case **Encaissemt récurrent** n'est pas cochée, le mandat est déjà utilisé et ne peut pas être réutilisé.

## Audit lot de règlements automatiques clients (tfcmg4255m000)

Si, pour un lot de règlements automatiques clients avec une méthode de règlement dont la case **Mandat de prélèvement requis** est cochée, le mandat n'est pas spécifié, le processus d'audit s'arrête en affichant un message d'erreur.

L'IBAN du tiers est audité si, dans la session Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000), la case **Compte IBAN requis** est cochée. Puis, le BIC de la banque du tiers sera audité en supposant que, dans la session Présentations XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0524m000), l'identification représentant le BIC est définie comme obligatoire et sélectionnée.

## Transfert des règlements automatiques clients (tfcmg4260s000)

Si, dans la session Transfert des règlements automatiques clients (tfcmg4260s000), vous sélectionnez la case **Créer sortie XML lisible**, des espaces et des tabulations sont ajoutées au fichier XML pour en faciliter le lecture. Cela vous permet de rechercher les erreurs manuellement. Il est recommandé de ne pas cocher cette case si les fichiers générés sont traités directement par un autre système.

Lorsque vous transférez des règlements automatiques clients avec une méthode de règlement dont la case **Fichier XML** est cochée, un fichier XML est créé sur le serveur.

# Annexe A
# Glossary

A

## accord de versement

Façon de définir le mode de règlement des montants facturés. Un accord inclut les modes de règlement qui s'appliquent aux diverses parties du montant facturé et la devise de règlement.

Par exemple, vous pouvez définir l'accord de versement suivant : première partie du montant facturé payé via la banque selon la méthode de règlement MR1, 40 % du montant restant payé selon la méthode de règlement MR2 et les 60 % restants payés selon la méthode de règlement MR3 qui peut être un effet à payer.

## CI

Voir : *identifiant créancier (CI) (p. 36)*

## heure UTC

Acronyme de Universal Time Coordinated, système horaire semblable au Greenwich Mean Time (GMT). Le point de révérence du système UTC est Greenwich, en Angleterre, qui se trouve à 0° de longitude (ligne imaginaire nord-sud connue sous le nom de méridien zéro). Lorsqu'il est midi à Greenwich il est 12:00:00 heures UTC.

## IBAN

Voir : *numéro IBAN (p. 37)*

### identifiant créancier (CI)

Code spécifique au pays qui permet aux clients et banques des clients de revenir vers le fournisseur en cas de remboursements et de réclamations, et de vérifier l'existence d'un mandat lors de la présentation d'un encaissement par le fournisseur. L'identifiant d'un fournisseur fait toujours référence à un seul fournisseur. Cependant, un fournisseur peut utiliser plusieurs CI pour initier des encaissements dans tous les pays SEPA.

Le code CI se compose d'un maximum de 35 caractères, au format suivant :

- Les positions 1 et 2 contiennent le code Pays ISO du créancier.
- Les positions 3 and 4 contiennent les chiffres de contrôle basés sur l'algorithme de contrôle ISO 97-MOD.
- Les positions 5 à 7 contiennent le code Secteur d'activité personnalisable du créancier. Si ce code n'est pas utilisé, sa valeur est 'ZZZ'.
- Les positions 8 à 35 contiennent l'identificateur spécifique à chaque pays qui peut être basé sur le code TVA, le numéro SIRET (France), le code Chambre de commerce (Pays-Bas), etc.

Abréviation : CI

### lot

Groupe d'écritures financières traitées ensemble. Si vous finalisez un lot, soit toutes les écritures sont traitées, soit (en cas d'erreur) aucune ne l'est.

### menu approprié

Les commandes sont réparties dans les menus **Vues**, **Références** et **Actions** ou affichées sous la forme de boutons. Dans les versions précédentes d'Infor LN et Web UI, ces commandes sont accessibles depuis le menu *Spécifique*.

### Méthode de règlement fournisseur.

Méthode utilisée pour créer un règlement fournisseur ou client.

La méthode de règlement définit, par exemple :

- le montant maximum,
- la date d'exigibilité,
- les devises étrangères autorisées et les détails à imprimer sur l'état.

Il s'agit des valeurs par défaut que vous pouvez modifier sur l'ordre ou la facture.

### Motif de blocage.

Code associé à une facture fournisseur pour en bloquer le règlement.

## numéro IBAN

*Numéro de compte bancaire international*. Numéro de compte international standard permettant d'identifier un compte géré par une institution financière et de faciliter le traitement automatisé des transactions internationales. Le code IBAN est fourni par la banque/filiale qui gère le compte.

Acronyme : IBAN

## ordre de virement permanent

Ordre lié à aucune facture, par exemple, les règlements répétitifs.

## relation bancaire

Compte bancaire de votre société. La définition de la relation bancaire contient des détails tels que votre numéro de compte bancaire, le type du compte, le numéro de compte bancaire international, la devise de la banque ; elle indique si d'autres devises sont autorisées et si le compte est un compte bloqué.

## tiers payé

Tiers à qui vous réglez les factures. Il s'agit en général du service Comptabilité clients d'un fournisseur. La définition du tiers payé inclut la devise et le taux de change par défaut, la relation client du fournisseur, le nombre de jours dans lesquels vous devez régler les factures et si, oui ou non, le tiers fait appel à une société d'affacturage.

# Index

**accord de versement,** 35
**CI,** 36
**Configuration des données de base**
    SEPA, 7, 9, 33
**Créer**
    mandats de prélèvement, 21
**heure UTC,** 35
**IBAN,** 37
**identifiant créancier (CI),** 36
**lot,** 36
**Mandats de prélèvement**
    création, 21
**menu approprié,** 36
**Méthode de règlement fournisseur.,** 36
**Méthodes de règlement**
    modification, 18
**Modifier**
    méthodes de règlement., 18
**Motif de blocage.,** 36
**numéro IBAN,** 37
**ordre de virement permanent,** 37
**Procédure**
    règlement, 27
**Règlt fourn.**
    procédure, 27
**relation bancaire,** 37
**SEPA**
    Configuration des données de base, 7
    configuration des données de base, 9, 33
**tiers payé,** 37
**Traitement de règlements fournisseurs,** 27